

<https://enseignants.se-unsa.org/Deroulement-de-carriere-apres-l-appat-le-mepris>



enseignants de l'Unsa



Déroulement de carrière : après l'appât, le mépris !

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : vendredi 20 juin 2025

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le 6 mai dernier, le ministère avait présenté aux syndicats un projet de décret qui devait être publié courant mai. Il prévoyait des mesures de revalorisation des milieux et fins de carrière – grands oubliés des dernières revalorisations. Or, ce texte n'est pas paru alors que certaines dispositions devaient entrer en vigueur au 1er juin.

Le texte prévoyait un repositionnement des rendez-vous de carrière ainsi que la réduction de six mois de la durée des échelons 5 à 7 et d'un an pour l'échelon 8, à compter de la rentrée 2025.

Ces mesures devaient aussi s'accompagner de l'augmentation du taux de promotion à la hors-classe.

Ces perspectives d'amélioration, même si elles n'étaient pas encore à la hauteur des attentes, le SE-Unsa les avait accueillies favorablement. Aujourd'hui, elles sont reportées aux calendes grecques, faute d'arbitrage de la part de Bercy ou de Matignon.

Non seulement le gouvernement ne prévoit aucune mesure salariale depuis deux ans mais, pire encore, il organise des concertations sur un projet qui finalement ne voit pas le jour. Un premier cycle de discussions avait déjà été entamé sous le ministre Attal, sans suite. Rebelote aujourd'hui : un dialogue social précipité, puis plus rien.

Finalement, le gouvernement méprise les personnels en tournant le dos à ses propres engagements, les laissant sans perspectives concrètes d'amélioration de leur rémunération.

Pour le SE-Unsa, il devient urgent de s'emparer pleinement de la question de la rémunération et de repenser l'ensemble de la carrière des personnels, et c'est possible !

Si les caisses de l'État sont vides, c'est que le gouvernement distribue l'argent public aux entreprises sans aucune contrepartie : plus de 80 milliards d'euros. C'est également par ce qu'il ne les remplit pas, en refusant d'augmenter les impôts des plus aisés ou de diminuer les exonérations fiscales.